

- fiche technique -
2005-2006

VIOLON
Discipline principale

<u>Professeurs/Assistants</u>	<u>Accompagnateurs</u>
Olivier CHARLIER/ <i>Johanna MATKOWSKA</i> Horaires : mardi : 13h30-20h00 et jeudi : 14h00-22h00, salle 208	(Maguelone PARIGOT)
Roland DAUGAREIL/ <i>Serge PATAUD</i> Horaire : vendredi : 9h30-16h00, salle 441	(Stéphanie FONTANAROSA)
Ami FLAMMER/ <i>Frédéric LAROQUE</i> Horaires : lundi : 14h00-20h00, salle 227	(Stéphanie FONTANAROSA)
Patrice FONTANAROSA/ <i>Suzanne GESSNER</i> Horaire : mercredi : 13h30-20h00, salle 423	(Stéphanie FONTANAROSA)
Boris GARLITSKY/ <i>Igor VOLOCHINE</i> Horaires : mardi et samedi : 14h00-22h00, salle 216	(Elena GARLITSKY)
Sylvie GAZEAU/ <i>José ALVAREZ, Jean-Pierre SABOURET</i> Horaires : jeudi : 9h00-19h00 et vendredi : 9h00-14h00, salle 203	(Isabelle VIGNEAU)
Michaël HENTZ/ <i>Maurice MOULIN, Constantin BOGDANAS</i> Horaires : mardi et mercredi : 14h00-21h00, salle 214 et 203	(Emmanuel CHRISTIEN)
Jean-Jacques KANTOROW/ <i>Marie BERAU-WOLFF</i> Horaire :	(Haruko UEDA)
Régis PASQUIER/ <i>Philippe AICHE, David LEFEVRE</i> Horaires : mardi : 9h00-19h00 et mercredi : 9h00-18h00, salle 229	(Yoko KANEKO)

Durée des études

3 ou 4 ans, à raison de deux cours par semaine, un avec le professeur et un avec l'assistant.

Objectifs

Formation supérieure de l'instrumentiste :

- développement de sa sensibilité artistique et de sa maîtrise technique individuelle et collective ;
- formation culturelle élargie aussi bien dans des domaines pratiques que théoriques (disciplines complémentaires) ;
- mise en valeur de son aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.

Contenu

Perfectionnement et, si nécessaire, rectification de la technique acquise précédemment, par des exercices appropriés, choisis de préférence dans des ouvrages de référence; connaissance des "positions" et sensibilisation aux différents aspects du monde tonal par l'étude approfondie des gammes; application du travail technique sur un éventail d'études d'auteurs, de styles et d'époques rendant compte de l'évolution de la musique.

Présentation et travail d'œuvres du répertoire : sonates, concertos, pièces de genre, etc...

Sensibilisation et étude d'œuvres d'auteurs contemporains.

Examens de contrôle

En fin de première année :

- 1) gammes, dont au moins une à quatre octaves, et arpèges (2 majeurs, 2 mineurs) à choisir avec quatre toniques différentes;
- 2) un ou deux mouvements de concerto de style "classique" (Bach, Mozart, Haydn, etc...) imposés ;
- 3) une étude imposée ;

Affichage du n° 1, n° 2 et n° 3 six semaines avant le contrôle.

En fin de deuxième année :

- 1) une sonate choisie parmi une liste imposée ; le jury choisira un ou deux mouvements au moment de l'examen ;
- 2) un caprice de Paganini au choix ;
- 3) un mouvement de concerto imposé, affichage six semaines avant l'examen.

Pour le n° 1 et n° 2, affichage des listes le 17 janvier 2006.

En fin de troisième année (étudiants terminant leur cursus instrumental en 4 ans) :

- 1) un programme imposé ; affichage six semaines avant l'examen ;
- 2) un programme au choix, d'une durée de 15 minutes environ.

Examen final

Le récital du Prix se compose comme suit :

- 1) un concerto du répertoire, en entier ;
- 2) une sonate ou partita de Bach ;
- 3) un caprice de Paganini ou une pièce de virtuosité courte ;
- 4) une œuvre contemporaine au choix.

L'ensemble de ce programme est choisi en début d'année scolaire en accord avec le professeur.

Cet ensemble constitue deux programmes, A et B, de 45 minutes maximum chacun et composés ainsi :

Programme A

- a) première partie du concerto
- b) première partie de la partita ou sonate
- c) l'œuvre contemporaine au choix
- d) un caprice de PAGANINI ou une pièce de virtuosité courte à choisir dans la liste ci-dessous :

- N. PAGANINI
- P. de SARASATE
- C. SIVORI
- C. SIVORI
- PI. TCHAIKOVSKI
- H. WIENIAWSKI
- H. WIENIAWSKI
- H. WIENIAWSKI

Programme B

- a) deuxième partie du concerto
- b) deuxième partie de la partita ou sonate

- Mouvement perpétuel
- Zapateado opus 23 n° 2
- Études-caprices opus 25 n° 4
- Études-caprices opus 25 n° 11
- Scherzo opus 42
- Études-caprices pour violon seul opus 10 n° 5
- Études-caprices pour violon seul opus 10 n° 6
- Scherzo-Tarentelle opus 16

L'examen final comporte l'un des deux programmes, tiré au sort trois semaines avant l'examen.

Pour des raisons de durée, le directeur se réserve le droit de supprimer une partie du programme, trois semaines avant l'examen.

Récompenses

Examens de contrôle : mention Très Bien, Bien et Assez Bien ou radiation.

Examen final : Prix de violon, mention Très Bien, Bien et Assez Bien.

Le Diplôme de Formation Supérieure de Violon est décerné à l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

- le prix de violon ;
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes :
 - analyse-instrumentistes
 - formation musicale
 - lecture à vue
 - musique de chambre
 - orchestre

- un certificat ou une attestation dans une des disciplines complémentaires optionnelles majeures suivantes :
 - chant choral
 - écriture (initiation) « A »
 - histoire de la musique (initiation) « A »
 - piano complémentaire
 - violon baroque (initiation)
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaire optionnelle au choix.

Le Diplôme de Formation Supérieure (DFS) est également décerné aux élèves qui n'ont pas obtenu de mention lors du récital du prix, mais dont les résultats des examens de contrôle le permettent, conformément aux modalités décrites au Titre I – article 5 du règlement des études.

La mention (Très bien, Bien ou Assez bien) qualifiant le diplôme est celle qui a été décernée par le jury à l'issue du récital du Prix, éventuellement réévaluée par les résultats obtenus aux examens de contrôle (cf. Titre I - article 5).

Cycle de Perfectionnement

Le Diplôme de Formation Supérieure de Violon mention Très Bien ou Bien permet de se présenter au concours d'entrée en cycle de perfectionnement.

(Cf. fiche technique cycle de perfectionnement/instrumentistes).

Concours d'entrée 2006-2007 en Formation Supérieure

Limite d'âge : avoir moins de 22 ans au 1^{er} octobre 2006 (être né *après* le 1^{er}/10/1984).

Dates d'inscription : du 10 octobre au 10 novembre 2005.

La publication des œuvres imposées se fait par voie d'affichage au Conservatoire et sur Internet www.cnsmdp.fr.

Les candidats recus à un concours d'entrée qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter, à l'appui de leur dossier d'inscription (au moment du retrait de la carte d'étudiant), un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à A2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Epreuve éliminatoire de Formation musicale : [du 7 au 10 février 2006]

- 1) épreuves écrites (dictées, reconnaissance de tonalités et cadences) ;
- 2) épreuves orales (lecture rythmique, lecture chantée).

Admissibilité : [du 13 au 18 février 2006]

- 1) une étude imposée ; affichage le 5 janvier 2006 ;
- 2) une œuvre à choisir dans la liste imposée ci-dessous :

Liste pour 2006 :

DVORAK	Concerto pour violon (1 ^{er} mouvement)
SAINT-SAËNS	Introduction et Rondo capricioso
STRAVINSKY	2 ^e mouvement du concerto en <i>ré</i>
VIEUXTEMPS	2 ^e solo du 5 ^e concerto (avec 2 ^e cadence)
WIENIAWSKY	Polonaise brillante n°1 en <i>ré</i> majeur opus 4

Admission : [du 22 au 25 février 2006]

- 1) un déchiffrage ;
- 2) un mouvement d'une sonate ou d'une partita de Bach imposée ; affichage le 5 janvier 2006 ;
- 3) un mouvement de concerto ou une pièce de genre imposé six semaines avant le concours.

Le CNSMDP met à la disposition du candidat un accompagnateur. A l'admissibilité, il n'est pas organisé de répétitions au Conservatoire, mais une liste des pianistes-accompagnateurs sera communiquée et le candidat pourra, s'il le souhaite, contacter l'accompagnateur correspondant à son numéro de passage pour une éventuelle répétition à ses frais. A l'admission, les répétitions non payantes sont organisées au Conservatoire avec l'accompagnateur désigné ; voir affichage à l'issue de l'admissibilité.